

# CONCOURS « Best Dressed Wine In Box »

## ARTICLE I : ORGANISATEUR

La société **AMELOVIN** dont le siège est situé au 5 rue Pierre de Coubertin 31520 Ramonville Saint Agne France, N° SIRET : 814 786 299 00010, ci-après désignée comme « l'Organisateur », organise le « Best Dressed Wine In Box », ci-après désigné comme le « Concours » qui porte sur l'élection des plus beaux emballages de BIBs ayant été élus « Best Wine In Box » de l'année en cours. Les « Best Wine In Box » sont élus lors du Concours International Wine In Box ci-après désigné « CIWIB ».

Ce « Concours » est organisé en partenariat avec l'ISCID : Institut Supérieur Couleur, Image, Design Université Toulouse Jean Jaurès situé 116 Boulevard Montauriol à 82013 Montauban Cedex, ci-après désigné comme le « Partenaire ».

Ce « Concours » se déroulera juste après le déroulement du « CIWIB » selon les modalités du présent règlement accessible depuis le site [www.best-wine-in-box.com](http://www.best-wine-in-box.com) ci-après désigné « le Site ».

L'ensemble des opérations (entre autres : administratives, techniques, promotionnelles ...) du « Concours » est assuré par « l'Organisateur ».

## ARTICLE II : PRODUITS CONCERNÉS

Le « Concours » est ouvert aux emballages (boîtes en carton) des BIBs ayant participé et gagné au « CIWIB » de l'année.

Parmi ces participants, les gagnants (ci-après désignés les « Gagnants ») seront sélectionnés au regard des critères de notation évoqués ci-dessous.

## ARTICLE III : OBLIGATION

La participation au « Concours » implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et le renoncement à intenter une quelconque action ou réclamation auprès de « l'Organisateur ».

## ARTICLE IV : MODALITÉS et FRAIS D'INSCRIPTION

L'inscription au « Concours » est automatiquement proposée dans le bulletin d'inscription au « CIWIB ».

L'acceptation de participer au « CIWIB » entraîne par défaut l'acceptation de participer au « Concours ». Chaque participant au « CIWIB » pourra librement refuser de concourir au « Concours » en barrant son acceptation dans le bulletin d'inscription.

L'inscription et la participation au « Concours » sont gratuites pour les participants ayant réglé leurs frais d'inscription au « CIWIB ».

## **ARTICLE V: DESIGNATION ET COMPETENCES DES MEMBRES DU JURY**

Les jurys du « Concours » seront constitués par « l'Organisateur » et son « Partenaire ».

Pour la Palme d'Or des dégustateurs, le jury sera composé du panel des dégustateurs présents lors de la matinée dégustation du « CIWIB ».

Pour les autres distinctions, les prix seront attribués par des jurys compétents en graphisme et en design.

Il est entendu que les jurys sélectionneront les « Gagnants » en toute autonomie et indépendance.

Chaque jury sera composé d'au moins 3 personnes :

- 1 designer (graphique ou objet) professionnel nommé par le « Partenaire »,
- 1 étudiant designer en dernière année de master nommé par le « Partenaire »,
- 1 professionnel de la commercialisation du vin nommé par « l'Organisateur ».

## **ARTICLE VI: DÉROULEMENT DU CONCOURS**

8 prix sont prévus pour le « Concours » :

- Palme d'or des dégustateurs.
- Palme d'or des designers.
- Médaille d'or : Prix du graphisme *Classique*.
- Médaille d'argent : Prix du graphisme *Classique*.
- Médaille d'or : Prix du graphisme *Original*.
- Médaille d'argent : Prix du graphisme *Original*.
- Médaille d'or : Prix de l'originalité formelle.
- Médaille d'argent : Prix de l'originalité formelle.

### **Palme d'Or des Dégustateurs**

Le jour du « CIWIB », à l'issue de la dégustation et après avoir remis les dossiers de dégustation au commissaire, les dégustateurs seront invités à découvrir les cartons exposés. Chaque dégustateur devra sélectionner son emballage préféré, le noter sur une fiche spécifique et remettre la fiche au commissaire.

Les résultats seront compilés et les emballages seront classés par ordre de préférence des dégustateurs.

La Palme d'Or des dégustateurs sera le mieux classé parmi les gagnants du « CIWIB ».

### **Palme d'Or des Designers et médailles**

Les jurys disposeront d'une grille d'évaluation créée par le « Partenaire » pour attribuer les médailles.

Les critères envisagés sont les suivants :

- Pour les prix du Graphisme :
  - Ergonomie visuelle et professionnalisme de la composition graphique (lisibilité des informations, qualité des images, etc.),
  - Originalité, créativité,

- Pertinence de la communication du « fond » : valeurs de l'entreprise, terroir, qualités « sensorielles » du vin.
- Pour le prix de la Forme :
  - Ergonomie,
  - Originalité, créativité.

La « **Palme d'Or des Designers** » sera attribuée sur la base d'un « coup de cœur », plaçant le BIB désigné « au-dessus du lot », sans critères spécifiques.

Le gagnant de cette palme ne devra pas être déjà primé par une autre récompense du « Concours ».

Chaque jury évaluera les BIBs mis à sa disposition, attribuant à chacun une note sur la base de la grille.

En fin d'évaluation, une session plénière regroupera les différents jurys qui décideront ensemble de l'attribution des médailles et de la palme d'or en comparant les BIBs les mieux notés par chaque jury pour chaque prix.

Le jury n'aura pas à justifier sa notation.

## **ARTICLE VII : RECOMPENSES**

Un diplôme, mentionnant la récompense obtenue sera remis à chaque « Gagnant ».

Une cérémonie de remise des diplômes sera organisée conjointement à la remise des récompenses du « CIWIB » lors d'un salon ultérieur.

## **ARTICLE VIII: CONFIDENTIALITE**

L'ensemble des informations concernant un participant, et notamment les informations de nature commerciale et industrielle seront tenues confidentielles.

« L'Organisateur » s'engage à ne pas divulguer ces informations sauf à son « Partenaire » et seulement si l'information est nécessaire pour l'organisation du « Concours ».

Les participants autorisent cependant « l'Organisateur » à utiliser, reproduire et communiquer :

- ✓ toute information de nature générale sur les participants au « Concours »,
- ✓ les photographies et discours éventuels réalisés lors de la remise des prix.

Du seul fait de sa participation, chaque « Gagnant » autorise « l'Organisateur » à utiliser les éléments listés ci-dessus en particulier ses noms et marques dans toute manifestation publi-promotionnelle (sous format papier, numérique, ...), sur le site internet de « l'Organisateur » et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit à rémunération.

L'utilisation et communication de ces éléments pourront également être réalisées à l'oral.

Par ailleurs, le participant autorise « l'Organisateur », et son « Partenaire » à utiliser les données nécessaires afin d'organiser le « Concours » et de procéder notamment à la tenue du jury.

## **ARTICLE IX : LITIGES**

Le présent « Concours » est soumis au droit français.

Toutes difficultés pratiques d'application ou d'interprétation du présent règlement seront tranchées souverainement par « l'Organisateur ». Et en cas de besoin, « l'Organisateur » se réserve le droit de constituer une commission d'éthique.

Les participants et « l'Organisateur » s'efforceront de régler à l'amiable tout litige relatif à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement et du déroulement du « Concours ».

Si les parties ne parviennent pas à un règlement à l'amiable, les litiges seront soumis au Tribunal de Commerce de Toulouse.

## **ARTICLE X : RESPONSABILITÉ**

« L'Organisateur » se réserve le droit d'annuler le « Concours », d'en modifier la date initialement prévue, de l'écourter, le prolonger, d'en modifier les conditions ou le déroulement en cas de force majeure (épidémie, incendie, catastrophe naturelle, grève, acte terroriste, etc.), d'évènement indépendant de sa responsabilité ou de nécessité justifiée. Dans de telles situations, la responsabilité de « l'Organisateur » et de son « Partenaire » ne saurait être engagée.

« L'Organisateur » ne peut pas, par ailleurs, être tenu pour responsable en cas de vol, perte, retard ou avarie dans l'acheminement des échantillons.

## **ARTICLE XI : CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le présent règlement peut être :

- soit téléchargé à partir du site [www.best-wine-in-box.com](http://www.best-wine-in-box.com),
- soit communiqué sur simple demande par mail à [contact@best-wine-in-box.com](mailto:contact@best-wine-in-box.com) ou par courrier postal à :

**AMELOVIN**

5 rue Pierre de Coubertin  
31520 Ramonville Saint Agne  
France